

AR Prefecture

005-210501078-20230302-15B_2023-DE
Reçu le 07/03/2023
Publié le 07/03/2023



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2 ¹****EXE10**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Le groupement de commandes est institué entre les communes de La Salle les Alpes, de Saint-Chaffrey, du Monétier-les-Bains, de Briançon, de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André.

Le responsable de la procédure de passation est la Commune de Saint-Chaffrey, représentée par son maire en exercice, Mme Corinne CHANFRAY. En revanche, chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution du marché qui le concerne.

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement conjoint composé de trois entreprises :

1/SNC AMBULANCES GAPENCAISES

15 Bis Boulevard Général de Gaulle

05000 GAP

N° SIRET : 350 499 422 00037

2/AMBULANCES ALTITUDE

9 Avenue Général Colaud

05100 BRIANCON

N° SIRET : 439 354 903 00049

3/BBC 05 -AMBULANCES ASSISTANCE 05

9 Avenue Général Colaud

05100 BRIANCON

N° SIRET : 523 965 986 00038

Mandataire solidaire du groupement conjoint :

SNC AMBULANCES GAPENCAISES

15 Bis Boulevard Général de Gaulle

05000 GAP

N° SIRET : 350 499 422 00037

frederic@delesse.fr

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

AR Prefecture

005-210501078-20230302-15B_2023-DE

Recu le 07/03/2023

Publié le 04/03/2023

C - **Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

La présente consultation porte sur la prestation de services relative à l'évacuation par transports sanitaires terrestres des victimes d'accidents de ski alpin et de ski nordique. Ces transports sanitaires terrestres sont réalisés en continuité des secours sur pistes de ski alpin/nordique suite à la prise en charge des personnes accidentées, blessées ou en détresse sur les domaines skiables des Communes de La Salle les Alpes, de Saint-Chaffrey, du Monétier-les-Bains, de Briançon, de Puy Saint Pierre et de Puy Saint André par les services des pistes.

La procédure de passation utilisée est la procédure formalisée et plus précisément la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la commande publique.

■ Date de la notification du marché public : 11 octobre 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 36 mois ou trois saisons hivernales 2021/2022 ; 2022/2023 et 2023/2024

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

D - Objet de l'avenant

005-210501078-20230302-15B-2023-DE
Recu le 07/03/2023
E

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La société BBC 05- AMBULANCES ASSISTANCE 05 exploitait un fonds de commerce en location-gérance qui appartenait à Mme Florence BLANC. Mme Florence BLANC a mis un terme à la location gérance avec la société BBC 05- AMBULANCES ASSISTANCE 05 et a revendu son fonds de commerce « AMBULANCES ASSISTANCE 05 » à la société SNC AMBULANCES GAPENCAISES.

Dans la mesure où la société SNC AMBULANCES GAPENCAISES a racheté le fonds de commerce et les agréments de la société BBC 05- AMBULANCES ASSISTANCE 05, il en résulte que la société AMBULANCES ASSISTANCE 05 devient un établissement secondaire de la société SNC AMBULANCES GAPENCAISES.

Conformément à l'article R2194-6 du Code de la commande publique, il y a lieu de passer un avenant de transfert dès lors qu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial.

Dorénavant le nouveau titulaire du marché est un groupement conjoint composé de deux entreprises, étant précisé qu'une des deux entreprises est composé de deux établissements :

1/SNC AMBULANCES GAPENCAISES

Etablissement principal :

SNC AMBULANCES GAPENCAISES
15 Bis Boulevard Général de Gaulle
05000 GAP
N° SIRET : 350 499 422 00037

Etablissement secondaire :

URGENCE SANTE - AMBULANCES ASSISTANCE 05 (dénomination commerciale)
9 Avenue Général Colaud
05100 BRIANCON
N° SIRET : 350 499 422 00110

2/AMBULANCES ALTITUDE

9 Avenue Général Colaud
05100 BRIANCON
N° SIRET : 439 354 903 00049

Par conséquent, même si c'est l'établissement AMBULANCES ASSISTANCE 05 qui intervient pour les prestations de service de transport sanitaire, ces prestations peuvent être facturées par la société SNC AMBULANCES GAPENCAISES.

AR Prefecture

005-210501078-20230302-15B_2023-DE
Reçu le 07/03/2023
Publié le 07/03/2023

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

005-210501078-20230302-15B_2023-DE

Recu le 07/03/2023
Publié le 07/03/2023

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



E - Signature du titulaire du marché public

005-210501078-20230302-15B_2023-DE

Reçu le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

**Nom, prénom et qualité
du signataire (*)****Lieu et date de signature****Signature**

Frédéric DELESSE, Gérant des Ambulances Gapençaises et Mandataire solidaire du Groupement conjoint composé de deux entreprises dont une des deux entreprises (SNC AMBULANCES GAPENCAISES) est composé de deux établissements (AMBULANCES GAPENCAISES et AMBULANCES ASSISTANCE 05)

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

Estelle ARNAUD,
Maire de la commune de Puy Saint André

A : Puy St André, le 4/03/2023

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)
